



RAPPORT ANNUEL DE GESTION POUR L'ANNEE 2017  
DU FCP LAMARTINE PERFORMANCE

Codes ISIN : **Part C FR0007045281**

**Part D FR0013263498**

*Agrément AMF (anciennement COB) du 5 mai 2000, modifié le 27 décembre 2004, 26 décembre 2012, 14 avril, 5 septembre 2014, 29 juin 2017.*

Lamartine Performance a pour objectif de surperformer son indice de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, via un investissement dans des sociétés cotées à fort potentiel des pays de la Communauté Européenne. Son profil de risque le soumet aux aléas des marchés, le fonds étant éligible au PEA, il est exposé à plus de 75 % de son actif au risque action, au risque de taux et au risque de change.

Au cours de l'année 2017, **Lamartine Performance** a réalisé une progression très satisfaisante pour ses souscripteurs, puisque celle-ci atteint + **13,34 %**, à **378,59 €**, mais surtout dépasse très nettement celle de l'indice CAC40 qui s'élève à + 10,29 % (calculée sur les mêmes bases).

En effet, sur la trentaine de titres détenus en portefeuille, 15 ont grimpé de plus de 15 %, les meilleurs scores étant affichés par **IPSEN** avec + 48 %, **LVMH** avec + 38 %, **Amazon** avec + 37 %, **Facebook** avec + 35 % ou encore **Vinci** avec + 32 %.

A l'inverse, seules 4 valeurs baissent de plus de 10 % : **Ryanair** (- 14 %), **Fresenius** (- 12 %) **Inditex** (-10 %) et **Gemalto** (- 10 %). Pour cette dernière la chute aurait été beaucoup plus sévère sans le double OPA d'Atos, puis de Thalès, qui a permis de solder cette ligne à bon compte.

Par secteur, nous avons renforcé les Biens de Consommation (+ 4 %) et le Luxe (+ 4 %), ainsi que la Santé (+ 2 %), en allégeant le secteur de l'Aéronautique (- 3 %), les OPCVM Obligataires (- 3 %), et dans une plus faible part la Technologie (- 1 %) et l'Automobile (- 1 %). Enfin, plus aucune valeur parapétrolière ne figure dans le portefeuille, quant aux liquidités, elles ont également été ramenées à 2 %.

La proportion de valeurs éligibles au PEA s'élève à 85,7 % du portefeuille, qui se répartit comme suit :

<u>Répartition par secteurs :</u>	<u>Variations :</u>
- 21 % Santé	+ 2 %
- 21 % Consommation	+ 4 %
- 15 % Technologie	- 1 %
- 11 % Industrie	inch.
- 7 % Luxe	+ 4 %
- 5 % Automobiles	- 1 %
- 5 % Holdings, Trackers, OPCVM	+ 1 %
- 4 % Energie	inch.
- 3 % Banques	inch.
- 3 % Aéronautique	- 3 %
- 0 % Parapétrolier	- 1 %
- 3 % OPCVM Obligataire	- 3 %
- 2 % Monétaire et liquidités	- 2 %



Avec comme principales lignes du portefeuille :

- **5,4 % Wendel**
- **5,0 % Eurofins S.**
- **5,0 % L'Oréal**

Mais au cours de cette année, une étape importante a été franchie avec le référencement de Lamartine Performance auprès de compagnies d'assurance vie, et la création de nouvelles parts de distribution sous le code ISIN : FR0013263498.

Ainsi, en raison du retrait partiel d'un des principaux souscripteurs qui a du faire face à des besoins de fonds annoncés, et malgré la hausse du portefeuille, les actifs sous gestions sont passés de 1 631 152 € à 1 502 673 €, soit une sortie nette de 128 479 € ou 7,87 % du total, le nombre de parts étant réduit de 4883,434 à 3885,187, ce qui correspond à une diminution de 20,4 %, en partie compensée par la création de 62 nouvelles parts de distribution représentant un montant de 31 797 €.

### **Politique de rémunération**

La SGP veille à mettre en place une politique et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques.

La personne responsable de la politique de rémunération est Bénédicte Coste DG, RCCI et gérant OPCVM et portefeuilles. Compte tenu du principe de proportionnalité, la société n'a pas mis en place de comité de rémunération. Cette politique sera examinée annuellement ou éventuellement en cas de modification des conditions actuelles. Cet examen se fera par le conseil d'administration à l'occasion de l'examen du rapport annuel du RCCI. Cette politique s'applique aux personnes dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur le profil de risque de la SGP ou de l'OPCVM maison.

En l'occurrence : La Financière Lamartine ne dispose, à ce jour, que d'un OPCVM Lamartine Performance. Ce fonds est géré par Bénédicte Coste (DG gérante et RCCI) assistée de Catherin Bouchacourt. Ces deux gérants ont une rémunération fixe.

Il n'y a pas de rémunération variable concernant la gestion de l'OPCVM chez Financière Lamartine et pas de rémunération indexée sur des commissions de performance liées à la gestion des OPCVM

Cette politique favorise une gestion saine et efficace du risque et implique que les décisions de gestion concernant l'OPCVM ne sont pas conditionnées par la rémunération des gérants mais seulement par l'intérêt des porteurs de parts d'OPCVM

### **Autres informations :**

- Le fonds Lamartine Performance est un fonds PEA qui dépend de la directive 2009/CE dite UCITS 4.
- Les commissions de mouvement s'élèvent à
  - Actions et obligations : max 0,552% (85% société de gestion et 15% dépositaire)
  - OPCVM : France 18€ TTC max et OPCVM étranger 48€ + frais du correspondant (100% reversés au dépositaire)
- Aucune « soft commission » n'est pratiquée
- Le calcul de la valeur liquidative s'effectue chaque vendredi, ou, en cas de jour férié ou chômé, le premier jour ouvré suivant

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs : le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé, les titres cotés sont évalués Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

(Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.



Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent)

Les OPCVM en portefeuille sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- L'OPCVM ne prend pas en compte simultanément les trois critères ESG (sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance). Par ailleurs, Lamartine Performance ayant besoin d'une grande souplesse pour sa gestion du fait de ses contraintes statutaires pour être éligible au PEA, il a été jugé préférable de ne pas rajouter celles liées au respect des critères ESG, d'autant que la question est encore très peu évoquée par nos souscripteurs.

Bénédicte COSTE et Catherin Guy BOUCHACOURT

Gérants du Fonds

*Ces informations sont indicatives, les performances passées ne présagent pas des performances futures.*